



S.M.A.D.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 081-258102284-20260513-CS13052026_19-DE



Syndicat Mixte d'Aménagement de la Découverte

Maison de la Découverte - 81450 LE GARRIC

Tél : 05 63 80 29 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Aline **REDO**.

Suppléants du Conseil Départemental : Nadia **OULD-AMER** (en visioconférence), Jean-Charles **BALARDY**.

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN** (en visioconférence) Rémi **MASSIE**.

Titulaires de la 3CS : Jean-François **KOWALIK**, Thierry **FOULCHE**, Denis **TOURSEL**, François **BOUYSSIE**, Patrice **NORKOWSKI**.

Suppléant de la 3CS : Patrick **GARCIA**, Martine **COURVEILLE**, Jean-Louis **BARRAU**.

Excusés :

Titulaires du Conseil Départemental : Sylvie **BIBAL-DIOGO**, André **FABRE** (a donné pouvoir à Aline **REDO**)

Titulaires du Conseil Régional : **Christine BERNOT** (a donné pouvoir à Vincent **RECOULES**)

Titulaires de la 3CS : Jean-Marc **CINTAS** (a donné pouvoir à Patrice **NORKOWSKI**)

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 12

Pouvoirs : 3

Suppléants avec voix : 2

Suppléants sans voix : 3

Voix délibératives : 17

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

Délibération n°19_2026

Objet : Autorisation de passage et demande d'inscription au PIDR Chemin des Moines

Monsieur le Président indique que la communauté de Communes du Carmausin Ségala 3CS, aménage un nouveau sentier de randonnée dénommé : « Le Chemin des Moines - La Marche du Temps », dont certaines portions sont sur le site de Cap Découverte.

Pour ces portions il y a lieu de prévoir :

- Des conventions d'autorisation de passage avec les communes concernées
- L'inscription au sein du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les secteurs concernés sont :

- TAÏX : parcelles cadastrées sous les n° : ZD 102, ZD 100, ZD 15, ZD 98, ZD 104, ZC 110.
- BLAYE LES MINES : parcelles cadastrées sous les n° : A 2584, A 2279, A 2665, A 2292, A 2277, A2587, A 2604, A 2269, A 2261.
- LE GARRIC : parcelles cadastrées sous les n° : A 2235, A 2233, A 2526, A 2229, A 2369, A 13

Les conventions ont pour objet d'autoriser le passage des randonneurs sur le chemin, situé sur une propriété privée, inclus dans un itinéraire de promenade et de randonnée.

L'inscription au PIDR a pour objectif de garantir le maintien de la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée au sein du département. Cette inscription sera demandée par la 3CS pour la globalité du Chemin des Moines.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- De signer les conventions de passage avec les communes concernées
- D'autoriser la 3CS à procéder à l'inscription des portions concernées au PDIPR,
- Donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président de séance,


Christophe RAMOND

La secrétaire de séance,


Eva GERAUD